

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE- EXERCICE 2023 -

### PREAMBULE

#### Fondement juridique

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoit qu'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note qui répond aux obligations réglementaires, présente les données principales de la situation budgétaire du Syndicat intercommunal.

#### Contexte économique

La situation internationale connaît un net ralentissement de la croissance mondiale et une inflation record. Dans le monde entier, l'inflation a atteint en 2022 des sommets inédits depuis plusieurs décennies.

Du fait de sa proximité géographique avec l'Ukraine et de sa dépendance aux hydrocarbures russes, l'Europe est la région la plus affectée par les répercussions économiques de la guerre en Ukraine.

En raison de la crise énergétique qui en a découlé, l'activité économique française aura été en 2022 bien moins forte que prévu. L'inflation constatée en 2022 devrait croître en 2023.

Les dépenses des collectivités locales n'échappent pas à cette inflation.

### SITUATION BUDGETAIRE DU SYNDICAT

#### Exercice 2022 :

A noter : pas de dépenses d'investissement pour le syndicat intercommunal

#### Résultat de fonctionnement pour l'exercice 2022

Dépenses	12 865,38
Recettes	20 581,63
Excédent	7 716,25

#### Dépenses de fonctionnement 2022

Charges à caractère général : honoraires	1 800,00
Charges de personnel et frais assimilés	11 065,38
Total	12 865,38

#### Recettes de fonctionnement 2022

Participations de communes-membres	11 191,75
Résultat 2021 reporté	9 389,88
Total	20 581,63

## Budget prévisionnel 2023

les besoins généraux de fonctionnement du syndicat seront sensiblement identiques à ceux de l'année dernière.

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le 19/04/2023

ID : 030-213000599-20230406-SITES202304-DE



DEPENSES	18 916,25
RECETTES	18 916,25

	DEPENSES	18 916,25
11	Charges à caractère général	6 916,25
6064	Fournitures administratives	1 000,00
6226	Honoraires	2 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	800,00
6236	Catalogues et imprimés	1 016,25
6261	Frais d'affranchissement	100,00
12	Charges de personnel et frais assimilés	12 000,00
6218	Autre personnel extérieur	12 000,00

Honoraires : assistance juridique par un cabinet d'avocats.

Charges de personnel : mise à disposition partielle d'un agent territorial pour la gestion du syndicat. Dépense qui suit les évolutions de carrière et la variation du point d'indice (+ 3,5 % en 2022).

	RECETTES	18 916,25
002	Résultat de fonctionnement reporté	7 716,25
74	Dotations et participations	11 200,00
74741	Communes membres	11 200,00

Participation financière déterminée, en 2012, selon la population INSEE au 1er janvier de chaque année sur la base de la clé de répartition suivante :

villes de moins de 3 000 habitants : 0,07 centimes d'euros par habitant  
villes de 3 001 à 5 000 habitants : 0,068 centimes d'euros par habitant  
villes de 5 001 à 10 000 habitants : 0,06 centimes d'euros par habitant  
villes de plus de 10 001 habitants : 0,04 centimes d'euros par habitant

Les 45 communes membres représentent aujourd'hui 200 472 habitants.

Recette prévisionnelle 2023 = 11 260,54 € (+ 68,79 € par rapport à 2022).

